



## MINI POUSS' 2019

## JEUNES POUSSINS 2018 - 2020

Chers Parents,

Vous venez d'inscrire (ou de réinscrire) votre enfant à « La Gym de Thise » (affiliée à la F.S.C.F). Nous vous remercions de votre confiance et vous demandons de lire (ou relire) très attentivement ce courrier. La réinscription des anciens se fait auprès du responsable de groupe avant le 15 juin 2026 avec un acompte de 60€ OBLIGATOIRE et encaissé.

L'inscription de votre enfant deviendra effective lorsque son dossier sera complet. Aussi nous vous laissons jusqu'au 15 septembre 2026 pour régulariser son inscription. Nous vous signalons que passé ce délai, le club ne sera plus en mesure d'accepter votre enfant.

### ❖ HORAIRES

Les entraînements des Jeunes Poussins et les mini pouss' ont lieu le :

**Mardi de 17h15 à 18h15**

Comme le règlement du gymnase le stipule, la porte d'entrée est ouverte **10 minutes** avant et après le cours. Les enfants doivent être amenés et repris pendant ce temps, ceci afin de faciliter la rotation des différentes sections.

### ❖ INSTALLATION ET RANGEMENT DU MATÉRIEL

Nous comptons sur tous les parents pour participer à l'installation et au rangement du matériel. En aidant les moniteurs, vous permettez à l'entraînement de commencer plus rapidement. Nous vous rappelons que tous les moniteurs de la Gym de Thise sont bénévoles.

### ❖ DOSSIER ADMINISTRATIF

#### • Fiche administrative

Merci de compléter entièrement cette fiche. Ne pas oublier de signer le paragraphe d'assurance ainsi que la partie renseignements médicaux. Pour une meilleure transmission des informations et pour réduire les photocopies dans un souci d'écologie, nous vous demandons de nous transmettre votre adresse e-mail. Celle-ci ne sera pas visible des autres.

#### • Questionnaire médical

Retourner le coupon du questionnaire médical, à imprimer sur le site de la Gym de Thise.

• Photos d'identité Les photos d'identités seront prise par le responsable de groupe pour une meilleure organisation.

#### • Cotisation (licence, assurance)

190 € pour une inscription (130€ pour l'Éveil, les Mini-Pouss' car ils ne font pas de compétitions)

270 € pour deux inscriptions

325 € pour trois inscriptions

380 € pour quatre inscriptions

**La « Gym de Thise » n'accepte plus les chèques-vacances pour régler la cotisation du club.**

Vous avez la possibilité de payer la cotisation de façon échelonnée (3 chèques maximum à donner avant le 15 septembre 2026, le dernier sera encaissé au plus tard fin novembre 2026). Si vous le désirez nous pouvons vous fournir une attestation d'inscription pour votre comité d'entreprise.

### ❖ **TENUE VESTIMENTAIRE**

- **OBLIGATOIRE** pour les concours : short et léotard du club au prix neuf de 65€
- Survêtement du club : le survêtement du club n'est plus obligatoire. L'ancien n'est plus repris par le club.

En collaboration avec Super U, un t-shirt du club est offert aux nouveaux adhérents. Un changement de taille est possible si le t-shirt est en très bon état pour les anciens adhérents.

### ❖ **CONCOURS ET TRANSPORTS**

(le nombre de gymnastes est limité pour certains concours) Les compétitions ne sont pas l'objectif premier de nos entraînements mais sont pour nous la conclusion de notre année gymnique et pour votre enfant la possibilité de voir les progrès qu'il aura fait tout au long de l'année.

C'est pourquoi la participation aux concours de fin d'année est instamment demandée à tous les gymnastes. Nous vous communiquerons les dates dès que le calendrier gymnique aura été établi.

➤ Concours à Besançon : Les trajets sont assurés par les parents. En aucun cas, un enfant ne peut être transporté dans le véhicule d'un moniteur.

➤ Concours à l'extérieur de Besançon : En fonction du nombre de gymnaste les déplacements sont assurés par les parents ou se font en bus.

### ❖ **ASSIDUITÉ**

Une feuille de présence étant établie par section à chaque entraînement, un justificatif oral ou écrit des parents est demandé en cas d'absence de l'enfant. Les enfants qui ne seront pas assidus aux entraînements et aux compétitions ne seront pas prioritaires l'année suivante. Il est noté qu'un manque de respect de l'enfant envers l'encadrement entraînerait le club à prendre certaines dispositions pouvant aller jusqu'à la cessation de l'activité pour l'adhérent concerné. Si votre enfant doit quitter l'entraînement avant la fin de celui-ci, une décharge de responsabilité du club devra être obligatoirement signée de votre part.

### ❖ **ASSURANCE**

Le club est assuré uniquement par un contrat de responsabilité civile.

➤ Est assuré par le club :

- tout adhérent se blessant au cours de son entraînement ou lors d'une compétition.

➤ N'est pas assuré par le club :

- tout adhérent qui, pendant un entraînement, porte préjudice (blessure, lunettes cassées, vêtement détérioré...) à un autre adhérent. C'est votre propre assurance « responsabilité civile » qui entre en jeu.

- tout adhérent qui se blesse tout seul, pendant le trajet aller ou retour de son domicile au gymnase. C'est une assurance de type « individuelle accidents » qui prendra en charge ce type de sinistre. Les assurances scolaires, option « extra-scolaire » couvrent cet accident ainsi que certaines options de contrat « responsabilité civile ».

**Nous restons à votre entière disposition pour tout autre renseignement et nous vous adressons nos salutations sportives.**

---

**MINI POUSS' 2019**

**JEUNES-POUSSINS Nés entre 2018 et 2020**

**Horaires d'entraînement : Mardi de 17h15 à 18h15**

**Responsable : PASSEMARD Jean-Luc : 06.72.93.31.50**

**Correspondante : OI Monique : monique.oiblanc@sfr.fr**

**Tel portable du club 06.10.55.53.34**

*Coupon à conserver*